

## NOTE DE SERVICE

DATE: Le 2 mars 2007

**DESTINATAIRES**: Institutions financières fédérales

**EXPÉDITEUR:** Abhilash Bhachech

Directeur général,

Services d'évaluation du risque opérationnel

et de l'adéquation des fonds propres

## OBJET : Les changements à l'heure avancée

Le Canada fait partie des pays qui prolongent l'heure avancée à compter de cette année. Ainsi, toutes les horloges seront avancées d'une heure le deuxième dimanche de mars (à 2 h, le 11 mars 2007) plutôt que le premier dimanche d'avril. Le retour à l'heure normale se fera quant à lui le premier dimanche de novembre plutôt que le dernier dimanche d'octobre.

Ce changement comporte certains risques pour les institutions financières et leurs réseaux informatiques, risques pouvant aller de l'erreur qui se glisse dans l'agenda personnel à la panne d'équipement informatique susceptible d'avoir des conséquences sur les opérations de l'institution.

Par conséquent, le Bureau du surintendant des institutions financières rappelle à toutes les institutions financières fédérales qu'elles devraient examiner leurs réseaux et leurs opérations pour cerner les risques et définir les mesures à prendre à l'égard des changements apportés à l'heure avancée. Cet examen pourrait englober les fournisseurs directs et indirects de technologie de l'information, de logiciels et de services informatiques. Le BSIF prendra cette question en considération dans le cadre de ses travaux de surveillance permanents et des rapports qu'il entretient avec les institutions.

Sachant compter sur votre collaboration, je vous invite à adresser vos questions au sujet de la présente au gestionnaire chargé des relations avec votre institution au BSIF ou à madame Brigitte Phaneuf, au 514-496-1724 ou à <u>brigitte.phaneuf@osfi-bsif.gc.ca</u>.

Abhilash Bhachech



